

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 16 JANVIER 2023 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 21 h avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Renonciation de l'avis de convocation

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour – 16 janvier 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil acceptent les points à l'ordre du jour et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

23-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

GESTION ET ADMINISTRATION

4. Règlement entre la personne salariée #70-0013 et la Municipalité de L'Islet

M. André Blanchet, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QU'il existe un litige entre la Municipalité de L'Islet et la personne salariée #70-0013 dont les membres du conseil municipal connaissent l'identité, mais qu'il n'est pas nécessaire de nommer pour les fins de la présente;

ATTENDU QUE, à la suite d'une séance de conciliation tenue le 16 janvier 2023 convoquée par le Tribunal administratif du travail, la personne salariée a soumise une offre de règlement à l'amiable;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance cette offre et d'analyser la teneur de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil conviennent qu'il y a lieu de régler ce litige à l'amiable sans quelque admission de responsabilité;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. André Blanchet) :

24-01-2023 QUE le conseil municipal accepte l'entente et autorise la directrice générale, Mme Marie Joannisse, à signer l'entente convenue au nom de la Municipalité de L'Islet;

QUE le conseil municipal autorise le versement prévu à cette entente selon les modalités prévues à celle-ci et selon le délai prescrit;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le budget courant de la Municipalité de L'Islet.

QUESTIONS / RÉPONSES

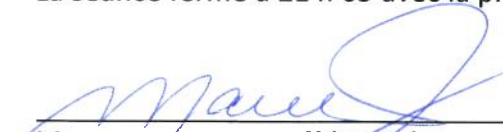
5. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 21 h 05 avec la proposition de M. Stéphane Poitras.



Marie Joannisse, greffière-trésorière



Germain Pelletier, maire